



Mairie de VULBENS
Haute-Savoie

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal mercredi 14 novembre 2018

Membres présents : Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Frédérique GUILLET, Floriane MUHLEMATTER, Florent BENOIT, Emma PARENT, Sylvie MELCONIAN, Sylvie RINALDI, Franck SAUTIER, Micheline BAROZIER, Daniel ZUABONI, Monique AVANTHAY, Caroline BILLOT, Fabrice DOMERGUE

Excusés : Gérard FORAY

Caroline BILLOT présente le Plan Climat Air Energie élaboré dans le cadre de la CCG. L'intégralité du document est à retrouver sur le site internet de la commune.

1. Désignation du secrétaire de séance

Franck SAUTIER est désigné en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la séance du 17 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation de la Charte de Développement Durable 2018-2021, Programme 2 (Agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir »)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 14/10/2009 portant sur l'engagement de la commune à élaborer et à mettre en place l'Agenda 21 local « Notre village, Terre d'avenir ».

Il présente au Conseil Municipal la Charte de Développement Durable 2018-2021, Programme 2, et la soumet au vote. Cette Charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le *Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire* :

- Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide les 4 fiches supplémentaires suivantes :

- Fiche 26 : Eco-conception lors de la rénovation de la mairie
- Fiche 27 : Encourager les transports en commun et la multimodalité
- Fiche 28 : Être acteur dans l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial et le décliner à l'échelle de la commune
- Fiche 29 : Etudier des pistes de réalisations d'énergies renouvelables, projets particuliers ou collectifs

Décide d'approuver la Charte de Développement Durable 2018-2021, Programme 2 (Agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir »)

4. Participation à l'achat d'une friteuse par la commune de Chevrier

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du dernier 14 Juillet la friteuse professionnelle qui sert chaque année à cette manifestation dans nos communes a été volée. Il propose de participer au rachat avec Chevrier à hauteur de 1300 € sur une facture HT de 2056 €.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de verser 1300 € à la commune de Chevrier pour le rachat d'une friteuse

5. Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie

Vu les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 22, 26-1 et 108-2 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- De solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération.

6. Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la convention proposé par le Trésor public pour fixer les modalités de recouvrement des produits locaux impayés.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention portant sur le recouvrement des produits locaux annexée à la présente délibération

Autorise Monsieur le Maire à la signer

7. Convention de participation au fonctionnement de l'EHPAD

Les Ombelles avec le CCAS de Viry

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la convention proposé par le CCAS de Viry pour aider au fonctionnement de l'EHPAD, à hauteur de 2€ par habitant (population INSEE au 1^{er} janvier) pour l'exercice budgétaire 2019.

Le Conseil municipal aimerait disposer de davantage d'informations sur l'équilibre financier de la structure, notamment un bilan et des projections pour les années à venir, ainsi que sur les autres ressources prévues. Monsieur le Maire propose d'en faire la demande par courrier au Président du CCAS.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention avec le CCAS de Viry

Autorise Monsieur le Maire à la signer et à verser une subvention de 2€ par habitant sur le budget 2019

8. Suppression du regroupement pédagogique intercommunal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les communes de Chevrier et Vulbens avaient établi le 11/06/1986 une convention pour constituer un regroupement pédagogique intercommunal, époque à laquelle les écoles ont eu besoin de fonctionner ensemble pour mettre en place une organisation pérenne et bénéfique pour les élèves, avec des cycles regroupés pour composer les classes cohérentes et profiter au mieux des infrastructures adaptées, notamment pour les maternelles.

Depuis 5 ans, ce regroupement pédagogique est suspendu parce qu'il n'a plus été possible de dégager d'organisation logique et stable au vu des effectifs de chacune des communes.

En outre, Chevrier et Vulbens ont investi dans des locaux adaptés, confortables et dimensionnés pour leurs élèves.

Les tailles des 2 communes croissantes, les écoles peuvent désormais œuvrer de façon satisfaisante indépendamment l'une de l'autre.

A cet égard, maintenir le RPI, en réévaluant chaque année quels enfants iraient où, serait même a fortiori contreproductif.

C'est pourquoi, en parfaite entente avec la commune de Chevrier, il est proposé au Conseil de demander à Mme l'Inspectrice d'Académie de supprimer le RPI, conformément à la convention du 11/06/1984 qui prévoyait : "la convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des deux parties, ou par les deux après concertation".

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la suppression du RPI Chevrier/Vulbens

Mandate Monsieur le Maire pour en faire part à l'Inspection académique

9. BP 2018 / Décision modificative n°5

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide les ouvertures et virements de crédits suivant :

		Dépenses	Recettes
61551	Matériel roulant	+ 1 300 €	
6811/042	Dotations aux amortissements	+ 269 €	
7478	Dotations autres organismes		+ 1 €
7488	Autres attributions		+ 1 300 €
7788	Produits exceptionnels divers		+ 268 €
10226	Taxe d'aménagement	+ 809 €	
21311	Hôtel de ville	- 253 700 €	
2135	Installation aménagement constructions	- 7 488 €	
2151	Réseaux de voirie	- 241 531 €	
21571	Matériel roulant	- 15 647 €	
21578	Autres matériels de voirie	+ 15 647 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 21 000 €	
2313	Construction en cours	- 5 975 €	
024	Produits de cession		- 495 500 €
10222	FCTVA		+ 200 €
10226	Taxe d'aménagement		+ 8 146 €
28041411/040	Amortissements biens mobiliers membres GFP		+ 269 €

10. Informations

✓ Vie du village

Le **Conseil d'école** s'est déroulé sereinement. L'équipe d'animation périscolaire est désormais au complet avec l'arrivée d'un animateur sportif qui propose des activités ludiques et sportives à la pause méridienne. Les travaux effectués par la commune conviennent aux enseignants qui ont remercié la commune pour les investissements réalisés en informatique, la présence d'ATSEM dans chaque classe. Des stores électriques extérieurs seront posés en maternelle.

Des conseillers ont reçu des remerciements pour la journée du **11 Novembre**. La mobilisation des habitants a été plus importante, vraisemblablement en raison de la célébration du centenaire de l'Armistice.

La **commission urbanisme** déplore la nécessité qui est apparue de faire établir par la police pluricommunale 2 procès-verbaux d'infraction aux règlements d'urbanisme, qui ont été transmis au Procureur de la République. Elle souligne qu'elle reste très vigilante sur la conformité des autorisations délivrées et la régularité des travaux réalisés sur la commune.

✓ Maison de santé

Le permis de construire de la Maison de santé a été accordé le 7 novembre 2018. L'appel à concurrence sera lancé la première semaine de décembre et les offres pourront être remises jusqu'à mi-janvier. Il s'agit d'un dossier qui suit son cours normal. Une réunion du SIPV est prévue le 28/11/2018.

✓ Communauté de Communes du Genevois (CCG)

Le budget social s'élève à 4,5 millions d'euros, majoritairement consacré à la petite enfance. Un excédent de 300 000 € permettra d'effectuer des travaux d'investissement.

Le Département a repris à sa charge l'association Passage, qui s'occupera désormais des enfants dès la primaire. Il ne demande donc plus la subvention habituelle de 31 000 €, qui sera conservée pour organiser le forum senior et mener des actions de prévention pour les personnes âgées sur toutes les communes.

Il est relevé que le relais assistantes maternelles (RAM) connaît une baisse importante de fréquentation : on dénombre 56 places disponibles pour cette catégorie d'accueil de la petite enfance.

- ✓ Les comptes rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV et du SIV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

La séance est levée à 21h30. Le prochain Conseil municipal aura lieu le mercredi 19 décembre 2018, à 19h30, en salle du Conseil de la Mairie.

